



PRÉFÈTE DE L'ESSONNE

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES**

SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE  
Bureau du foncier agricole

Affaire suivie par :  
Marie Chauvot  
Tél. : 01.60.76.32.40  
Fax. : 01.60.76.33.81  
Mél : [ddt-sea@essonne.gouv.fr](mailto:ddt-sea@essonne.gouv.fr)

## **Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers**

### **Compte rendu de la séance du 8 juin 2017**

La Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers de l'Essonne, convoquée le 1<sup>er</sup> juin 2017, s'est réunie le 8 juin 2017, à Évry (91), sous la présidence de M. RAUCH, directeur départemental des territoires de l'Essonne, représentant Madame la Préfète.

#### **1) Membres de la commission**

##### **1.1 Membres présents :**

- M. Yves RAUCH, directeur départemental des territoires de l'Essonne, représentant la Préfète de l'Essonne ;
- Mme Danielle ALBERT, représentant l'Union des syndicats des propriétaires forestiers d'Île-de-France ;
- M. Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, représentant les établissements publics de coopération intercommunale ;
- Mme Pauline CARRAÏ, représentant l'association « NaturEssonne » ;
- M. Guy CROSNIER, président délégué en charge de la ruralité et du monde agricole représentant le Conseil Départemental de l'Essonne ;
- M. Jean-Luc CURAT, adjoint au maire de Saclay, représentant les maires ;
- M. Florian GIRAUD, chef du service économie agricole, représentant la direction départementale des territoires ;
- M. Pierre MARCILLE, représentant la chambre interdépartementale d'agriculture d'Île-de-France Ouest ;
- M. Jean-Pierre MOULIN, représentant l'association « Essonne-Nature-Environnement » ;
- Mme Julie OZENNE, représentant le réseau AMAP Île-de-France ;
- M. Emmanuel SAGOT, représentant la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles d'Île-de-France Ouest.

##### **1.2 Pouvoirs**

- M. Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, représentant les établissements publics de coopération intercommunale dispose d'un pouvoir de Mme Élodie BOUSSAINGAULT-PEIGNE, représentant la chambre départementale des Notaires de l'Essonne ;
- M. Pierre MARCILLE, représentant la chambre interdépartementale d'agriculture d'Île-de-France Ouest, dispose d'un pouvoir de M. Philippe MORCHOISNE, représentant la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles d'Île-de-France Ouest et d'un pouvoir de M. Didier HARDOUIN, représentant l'Union des syndicats Coordination Rurale d'Île-de-France Ouest ;
- M. Emmanuel SAGOT, représentant la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles d'Île-de-France Ouest dispose d'un pouvoir de M. Nicolas HOTTIN, représentant des Jeunes Agriculteurs.

### 1.3 Membres absents et/ou excusés :

- M. Antoine BIBIE, représentant la SAFER (voix consultative) ;
- M. Thierry LANOE, représentant la Fédération Interdépartementale des Chasseurs d'Île-de-France ;
- M. Patrick OLLIER, président du Conseil de la Métropole du Grand Paris ;
- M. Fabien PIGEON, représentant les propriétaires de foncier agricole ;
- M. Olivier RUSSEIL, représentant l'INAO ;
- M. Christian SCHOETTL, maire de Janvry, représentant les maires.

### 2) Invités à titre d'expert

- Mme Sandrine TERRISSE, de la chambre interdépartementale d'agriculture d'Île-de-France Ouest ;
- Mme Valérie BRILLAUD et Mme Anne-Laure CARAT, de la direction départementale des territoires lors de la présentation du PLU de la commune de Boigneville ;
- Mme Clotilde DUGAUGUEZ, de la direction départementale des territoires de l'Essonne, lors de la présentation du PLU de la commune de Dannemois ;
- Mme Estelle KUHN, de la direction départementale des territoires de l'Essonne, lors de la présentation du PLU de la commune de Châtignonville ;
- M. Henri VACHER et Mme Marie CHAUVOT, de la direction départementale des territoires de l'Essonne.

### 3) Quorum et ordre du jour

M. Yves RAUCH constate que le quorum du nombre de votants est atteint et ouvre la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Ordre du jour :

a) Compte rendu et fonctionnement de la commission : le compte rendu de la séance du 27 avril 2017 est validé ; en questions diverses, le passage ou le non passage du dossier de modification n°3 du PLU du Plessis-Pâté est soumis à l'ordre du jour. Ce dossier concerne une zone AU déjà inscrite au sein du PLU approuvé par délibération du conseil municipal du 17 décembre 2012. Ce PLU a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles (antérieure à la CDPENAF) le 5 juillet 2012. Ce type de dossier peut être examiné par la CDPENAF mais ne constitue pas un cas de saisine obligatoire de la CDPENAF (art. L.112-1-1 du Code rural et de la pêche maritime). À l'unanimité, ce dossier fera l'objet d'un courrier de réponse et non d'un passage en séance de CDPENAF 91 ;

b) Étude du PLU de la commune de Dannemois ;

c) Étude du PLU de la commune de Boigneville ; M. Jean-Jacques BOUSSAINGAULT présente le dossier puis quitte la séance et ne prend part ni à la délibération, ni au vote ;

d) Étude du PLU de la commune de Châtignonville ;

e) Étude d'une autorisation d'urbanisme sur la commune de Moigny-sur-École ;

f) Présentation du bilan n°2 de la CDPENAF sur la période d'avril 2016 à mars 2017.

### 4) Ont présenté leur projet devant la commission :

- PLU de Dannemois : M. Jean-Luc QUEVERS, 2ème Adjoint au Maire, représentant la mairie de Dannemois, et M. Guillaume GRAVELEAU, du bureau d'études CDHU ;
- PLU de Boigneville : M. Jean-Jacques BOUSSAINGAULT (Maire), représentant la mairie de Boigneville et Mme Caroline HETTE, du cabinet d'études VIDAL CONSULTANT ;
- PLU de Châtignonville : M. Gilles Peltier, Adjoint au Maire, représentant la mairie de Châtignonville et M. Jean-Louis GUILLEMINOT, du cabinet d'études EN PERSPECTIVE.

À Évry, le **05 JUIN 2017**  
Le président de la CDPENAF,

Yves RAUCH

*Ce document est publié sur le site des services de l'État en Essonne :*  
<http://www.essonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-foret-et-developpement-rural/Agriculture-Foncier-Consommation-d-espace-agricole-forestier-ou-naturel/CDPENAF-de-l-Essonne>